

Duquesne University

## Duquesne Scholarship Collection

---

Anthologie Spiritaine

Anthologie Spiritaine

---

6-27-2008

### 13. Méthode de la solitude à Rome; à Dom Sallier

Christian de Mare CSSp

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/anthologie-spiritaine-french>



Part of the [Catholic Studies Commons](#)

---

#### Repository Citation

de Mare, C. (2008). 13. Méthode de la solitude à Rome; à Dom Sallier. Retrieved from <https://dsc.duq.edu/anthologie-spiritaine-french/35>

This Chapitre I is brought to you for free and open access by the Anthologie Spiritaine at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Anthologie Spiritaine by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

## Méthode de la solitude à Rome à Dom Sallier<sup>1</sup>

*Le 6 juin 1840, Liebermann, à Rome depuis 5 mois, reçoit une réponse favorable de la Propagande à son Mémoire. Une condition : il doit d'abord être ordonné prêtre.*

*Le 13 juin, Le Vavas seur est ordonné sous-diacre à Paris et, surtout, apparaît M<sup>sr</sup> Collier, nouveau vicaire apostolique à l'île Maurice, prêt à patronner l'« Œuvre des Noirs ».*

*Dès le 9 juillet, Liebermann écrit à Dom Sallier<sup>2</sup>, son ami depuis Saint-Sulpice, chartreux à Turin, pour faire le point sur l'avancement de l'« Œuvre des Noirs » et demander conseil au sujet de la Règle provisoire qu'il est en train d'écrire, accompagnée de gloses dont il terminera la rédaction fin juillet.*

*À Dom Sallier, Liebermann expose toute sa stratégie spirituelle : devant les difficultés rencontrées, il a fait le choix de ne point recourir à des manœuvres humaines afin de laisser Dieu se manifester. Pendant tout ce temps, il a eu la certitude intérieure qu'il devait continuer jusqu'à ce qu'advienne l'éclaircie progressive et la solution à toutes les difficultés.*

*C'est une belle lettre, que nous donnons intégralement, tant elle résume, à elle seule, l'essentiel de ce que Liebermann a vécu durant les premiers mois de son séjour à Rome.*

<sup>1</sup> N.D. II, pp. 150-155.

<sup>2</sup> Voir index.

À Dom Jean Sallier,  
à la Chartreuse, Torino.

J. M. J.

Rome, le 9 juillet 1840

Mon très cher et honoré Père,

Depuis longtemps, je désire avoir une occasion pour vous écrire et il ne s'en présente pas, voilà pourquoi j'ai mieux aimé attendre ; car à Rome on ne peut pas affranchir les lettres pour l'étranger.

Je suis à Rome depuis le 6 janvier. J'étais dans une grande peine et un grand tourment à Rennes, dans les derniers temps, et je ne pouvais pas attendre l'arrivée de votre réponse.

Je craignais, outre cela, qu'on ne s'aperçût de quelque chose, et alors on aurait mis tout en mouvement pour empêcher mon départ. Car ces bons Messieurs désirent véritablement le bien, et ils s'imaginaient que je pouvais y contribuer en restant avec eux, ce qui était faux bien certainement. Je suis donc parti sur la seule décision du bon M. Pinault, et j'ai reçu votre lettre à Marseille. Plusieurs personnes pieuses, en France, croient que j'ai mal fait de quitter la Congrégation, mais je crois qu'elles jugent *secundum hominem*<sup>3</sup>, et même sans connaissance de cause. Ce que je sais, c'est que dans mon intérieur, j'ai depuis tout ce temps une réponse d'approbation, et je crois avoir fait la sainte volonté de Notre-Seigneur.

Depuis que je suis à Rome, j'ai eu à essuyer de grandes misères de la part des hommes, et même de la part des hommes les plus pieux et les plus désireux de la gloire de Dieu.

Pendant environ six mois, je n'ai eu l'approbation de personne dans tout ce que je me proposais. À Paris, à Lyon et à Rome, tous ceux à qui j'ai

<sup>3</sup> Traduction : « selon l'homme ».

parlé de mon dessein, m'ont toujours désapprouvé. Seul M. Pinault était pour moi, et il n'avait pas l'air d'être bien solidement décidé. Tout cela ne fit pas de mal à mon âme, comme vous le pensez bien, mon très cher Père. Quoique tout le monde me fût opposé, je poursuivais toujours mon affaire, parce que je voyais dans tous ceux qui m'étaient ainsi opposés, des raisons qui ne me paraissaient pas de nature à me faire céder. La plupart, et surtout les plus pieux et les plus sages, avaient une très mauvaise opinion de moi, regardaient mon dessein comme une invention d'ambitieux, et avaient plusieurs autres mauvais soupçons.

Je regardais tout cela comme une grande grâce de Dieu pour me prévenir contre tous les maux ; mais je ne croyais pas devoir céder, parce qu'il me semblait que je n'avais pas ces mauvais sentiments dans mon âme.

Je suis resté dans ces contradictions jusqu'au 6 juin, sans aucune consolation pour me donner de l'espérance. Au contraire, j'ai eu beaucoup à souffrir de la part de mon compagnon qui, me voyant ainsi dans le mépris et l'impuissance, et étant lui-même fortement tenté contre moi et contre toute l'œuvre, à laquelle il s'était tant intéressé auparavant, ne cessait de me contrarier et de me chagriner de toutes façons, et a fini par me quitter et s'en aller à Paris. Dans cet intervalle, c'est-à-dire vers le milieu du mois de mars, j'ai présenté un mémoire à M<sup>gr</sup> le Secrétaire de la Propagande, dans lequel je lui explique tout notre dessein, et je lui demande avis de conseil sur ce projet.

Quand je revins pour lui demander son sentiment, il me reçut très froidement, me parla cependant avec bonté, mais s'arrêta toujours à ces mots : que n'étant pas prêtre, je ne pouvais pas encore penser à faire des missions ; qu'il fallait d'abord être prêtre, et qu'après je pourrais voir s'il y avait lieu de penser aux missions. Ce sont ses propres termes, et je ne pus en tirer un mot de plus.

C'était la réponse la plus pénible qu'il pût me donner ; car s'il m'en avait donné une absolument négative, j'en aurais été fort content, parce que j'aurais regardé sa parole comme celle de Notre-Seigneur et je me serais retiré immédiatement ; c'est, du reste, dans le dessein seul de connaître la volonté de Dieu que je me suis adressé à lui comme à un supérieur, sachant bien qu'il en parlerait au Cardinal-préfet. Je me tins

donc tranquille, sans faire aucune nouvelle démarche, attendant qu'il plût à Dieu de me manifester sa sainte volonté. Il paraît que Son Éminence le Cardinal-préfet, ainsi que Monseigneur son secrétaire, avaient tous les deux de grands doutes sur mon compte, soit qu'on leur en eût fait parler défavorablement, soit pour une autre raison. Ils prirent des informations. Au commencement de juin, le cardinal dit à quelqu'un de ma connaissance qu'il avait eu de très bons renseignements sur moi, et le 8, je reçus une lettre pleine d'encouragements, signée du Cardinal-préfet<sup>4</sup>.

À Paris, M. Pinault a parlé à Messieurs du Saint-Esprit et à un évêque missionnaire; et les uns et les autres semblent accueillir favorablement la chose; l'évêque, surtout l'a reçue avec de grandes démonstrations de joie.

Tout est maintenant entre les mains de Notre-Seigneur, comme cela a toujours été. On a voulu que je fisse des efforts pour être ordonné; j'en ai fait auprès des vicaires capitulaires du diocèse de Paris, et au lieu, de démissoire, on m'a envoyé un *exeat* pour le diocèse de Rome, quoique je ne l'eusse pas demandé et que je l'eusse même tacitement refusé par les choses que je disais dans ma lettre au grand-vicaire. Cette conduite semble m'annoncer que le bon Dieu ne me veut pas dans son sacerdoce. Aussi je pense me tenir désormais tranquille là-dessus, et laisser faire la Providence toute seule, sans moi. Ma conduite à Rome, pour la sollicitation de cette sainte affaire, était de ne jamais faire de démarche oblique. Je n'ai pas même cherché à avoir une protection, mais je me suis tenu tranquille et retiré chez moi. Je n'ai fait aucune connaissance et je ne fréquente absolument personne ici. J'ai vu deux fois le cardinal et deux fois M<sup>er</sup> son secrétaire. Quand le besoin ou les circonstances l'exigeront, je les reverrai. J'ai agi ainsi, parce que je craignais de vouloir trop la chose, et d'agir de manière à faire faire aux supérieurs ma propre volonté, tandis que c'est la volonté divine manifestée par les supérieurs que je désire accomplir.

Voilà donc, mon très cher Père, le compte exact de tout ce qui s'est passé. J'avais grand désir de vous en faire part, et je suis bien aise d'en avoir trouvé l'occasion.

---

<sup>4</sup> La lettre du cardinal est citée en son entier dans l'original.

Maintenant, j'ai à vous demander conseil sur le point suivant : M. Pinault et moi, nous étions d'avis qu'il faudrait écrire une règle provisoire dès l'origine et avant le départ des Missionnaires, sauf à ne la fixer définitivement qu'au bout de plusieurs années d'expérience. Notre raison est que, si les Missionnaires partent pour un pays lointain, se dispersent et s'établissent dans deux ou plusieurs contrées, s'ils se donnent tout entiers à leurs travaux sans avoir une règle quelconque en mains, il est presque impossible que l'œuvre se forme. Les expériences seront variées, parce qu'elles se feront par plusieurs têtes ; il s'établira un défaut d'uniformité qui sera très nuisible ; l'esprit sera tout à fait différent ; de plus, l'obéissance sera beaucoup plus difficile et le commandement arbitraire, parce que chaque supérieur agira selon ses idées. Il me semble qu'une foule d'abus s'introduiront, et les obstacles à l'établissement de l'œuvre seront extrêmement grands. Joignez à cela que peut-être je serai obligé de rester en France pour conduire le noviciat, et que les premiers membres n'auront probablement pas beaucoup de temps pour s'y former avant leur départ.

Cependant, M. le Supérieur du Saint-Esprit et un directeur du Séminaire de Saint-Sulpice sont d'un avis contraire, disant que n'ayant pas l'expérience du ministère qu'on aura à exercer, on ne peut faire une règle. Je sens bien cela, mais il ne s'agit pas d'élaborer une règle complète et stable, mais de donner une impulsion et d'établir le véritable esprit de l'œuvre. Dans la suite, on changera, selon que l'expérience l'aura montré.

J'ai commencé cette règle, ne sachant pas que les avis étaient partagés à ce sujet, et j'en ai fait à peu près la moitié. Voici la manière dont je m'y suis pris. Il y a d'abord le texte de la règle, qui est divisé en parties, chapitres et numéros : chaque règle a son numéro, outre cela, sur chaque numéro ou article j'ai donné une glose explicative assez étendue, dans laquelle je tâche d'inculquer l'esprit de l'œuvre et d'apprendre comment ces règles doivent être pratiquées ; j'y vise à conduire les âmes à la perfection du missionnaire ou de l'état apostolique, telle que je l'ai conçue. Elle est plus considérable que je ne l'avais cru avant de commencer ; mais je n'en suis pas fâché, parce que sa longueur vient de la glose explicative ; et je ne trouve pas mauvais que cette partie soit développée, dès qu'elle ne constitue pas le corps de la règle.

Veillez bien, très cher Père, me dire votre sentiment sur tout cela. Priez pour nous, et recommandez-nous aux prières de votre communauté. J'ai un grand désir d'être intimement uni avec votre ordre d'anges. Dites-moi, s'il vous plaît, s'il y aurait moyen de venir passer quelque temps auprès de vous et combien de temps on pourrait y passer et combien cela pourrait coûter. Je désirerais séjourner un mois ou six semaines en retraite auprès de vous. Je ne sais si mes affaires me le permettront ; je l'espère cependant de la bonté divine.

Adieu, très cher et très honoré Père ; donnons-nous toujours de plus en plus à Jésus et à Marie et ne vivons que de leur amour. Je désire beaucoup cette sainte vie, mais je ne l'ai pas du tout.

Tout à vous en ce très saint amour.

*F. Libermann, acol.*

Mon adresse : chez M. Patriarche, vicolo del Pinaco, n° 31.

P.-S. : J'ai oublié de vous dire que je n'ai pas écrit à la bonne religieuse dont vous m'avez parlé. J'avais envie d'aller la voir, au plus fort de mes peines, pour la consulter, mais le bon Dieu y a mis des empêchements. Si vous croyez qu'il serait bon de lui écrire encore, dites-le-moi, s'il vous plaît ; je le ferai, je la consulterai sur toute mon affaire, ou plutôt sur l'affaire du bon Dieu, et pour savoir si je dois recevoir le sacerdoce.

*F. Libermann*